REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER
SM « SOLOGNE BOURBONNAISE »
12, RUE JEAN DE LINGENDES
03290 DOMPIERRE SUR BESBRE

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 5 FEVRIER 2026

Le cinq février deux mille vingt-six à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte de la « SOLOGNE BOURBONNAISE », légalement convoqués, se sont réunis à la salle de Spectacles à DIOU, sous la présidence de M. LABUSSIERE.

Membres en exercice : 70
Membres présents : 43
Nombre de pouvoirs : 5
Suffrages exprimés : 48

Date de la convocation : 26 janvier 2026

Etaient présents :

BEAULON
M. GILLARDIN
BESSAY sur ALLIER (CA MOULINS)
Mmes MOUSSET et VIZIER
CHAPEAU (CA MOULINS)
M. GUERRIER
LA CHAPELLE aux CHASSES (CA MOULINS)
M. FUSIL
CHASSENARD
Mme VALVO et M. ALEVEQUE
CHEVAGNES (CA MOULINS)
MM. BERTHIER et MARTIN
CHEZY (CA MOULINS)
Mme METENIER
COSSAYE
M. MORIZOT
COULANGES
MM. BACHELET et NAVETAT
DIOU
MM. LABUSSIERE et TAILLON
DOMPIERRE sur BESBRE
M. DESMYTTER
LA FERTE HAUTERIVE
/
GANNAY sur LOIRE (CA MOULINS)
M. GOUGNOT
GARNAT sur ENGIEVRE (CA MOULINS)
Mme MICHEL et M. JOURDIER
GOUISE (CA MOULINS)
/
LAMENAY sur LOIRE
/
LUCENAY les AIX
MM. FOREST et CLAVEL
LUSIGNY (CA MOULINS)
MM. BERGER et QUILLIER
MERCY
MM. BRENON et SANCIAUME
MOLINET
Mme PRIEUR
MONETAY sur LOIRE
M. PLOUHINEC
MONTBEUGNY (CA MOULINS)
M. DELAUX
NEUILLY le REAL (CA MOULINS)
M. GILLES
PARAY le FRESIL (CA MOULINS)
M. RENARD
PIERREFITTE sur LOIRE
/
LE PIN
M. PASCOT
ST GERAND de VAUX
Mme GAY-LADEVIE
ST LEGER sur VOUZANCE
MM. GAGNOL et RAJAUD
ST MARTIN des LAIS (CA MOULINS)
MM. RICOUR et BAYON
ST POURCAIN sur BESBRE
Mme PERRIN
SALIGNY sur ROUDON
MM. CHABERT et PACAUD
THIEL sur ACOLIN (CA MOULINS)
Mme DURET et M. BIRON
TOULON sur ALLIER (CA MOULINS)
MM. LEMAIRE et MARGELIDON
VAUMAS
/
YZEURE (CA MOULINS)
/

Avaient donné pouvoir : M. VENUAT donne pouvoir à M. MORIZOT, M. MAZOIRE donne pouvoir à M. FOREST, M. BUCHET donne pouvoir à M. DELAUX, Mme DECHET donne pouvoir à Mme MOUSSET, M. DAUMUR à Mme GAY-LADEVIE.

Assistaient à la réunion : M. FLERET, Directeur Technique du SM, Mme BRENON, Technicienne du syndicat, Mme POISSONNET, responsable facturation du syndicat et Mme VALLI, animatrice du SMEA

Le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Le Président remercie les participants et intervenants présents.

Le Président présente les excuses des délégués qui ne peuvent pas assister au Comité Syndical.

Le Président demande à tous les délégués s'ils ont bien tous signé la feuille de présence.

Avant de commencer la réunion, le Président annonce que la DGFIP n'a pas encore fini de prendre en charge les écritures 2025, elle n'est donc pas en mesure de nous fournir les CFU des 4 budgets. C'est pourquoi, le vote des CFU et les affectations des résultats des 4 budgets ne pourront pas être délibérés ce soir, ces questions sont retirées de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la réunion du 4 décembre 2025
Le Président demande si le compte rendu de la dernière assemblée générale qui a été transmis en Mairie et aux délégués présents appelle des observations. Aucune observation n'est formulée par les délégués. Le compte rendu est accepté à l'unanimité.

COMPETENCE EAU

1) Présentation du débat d'orientation budgétaire 2026 par Félix FLÉRET

Il rappelle que ce débat porte sur les orientations budgétaires générales qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif 2026, mais n'a pas en lui-même de caractère décisionnel.
Il développe point par point, à l'aide d'une vidéo projection, les orientations budgétaires pour l'année 2026.
Il informe l'assemblée qu'en application de l'article 107 de la loi NOTRe, ce rapport sera annexé au CFU et au budget primitif 2026.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026 sur la base du rapport.

2) Détermination des tarifs de l'eau 2027

Exposé des propositions au Comité Syndical :

1 - Rappel des tarifs de l'eau 2026

Les prix de l'eau 2026 sont les suivants :
(Hausse 2025/2026 : 3 %)

Abonnement annuel	**75,84 € H.T.**
Le mètre cube	**1,71 € H.T.**
A cela s'ajoutent les redevances :	
SMEA :	0,15 € HT
Consommation eau potable :	0,32 € HT
Performance des réseaux d'eau potable :	0,028 € HT
Prélèvement :	0,033 € HT

2 - Position tarifaire du Syndicat dans le département de l'Allier
Au niveau départemental, le prix moyen de la facture d'eau 2026 de l'ensemble des Syndicats s'élève à **365,46 €.**
Il comprend :
- L'abonnement
- Une consommation de 120 m3
- Les redevances
- La TVA

La facture des usagers du Syndicat Sologne Bourbonnaise s'élève en 2020 à **296,06 €.**
La facture des usagers du Syndicat Sologne Bourbonnaise s'élève en 2021 à **298,19 €.**
La facture des usagers du Syndicat Sologne Bourbonnaise s'élève en 2022 à **302,68 €.**
La facture des usagers du Syndicat Sologne Bourbonnaise s'élève en 2023 à **325,36 €.**
La facture des usagers du Syndicat Sologne Bourbonnaise s'élève en 2024 à **335,99 €.**
La facture des usagers du Syndicat Sologne Bourbonnaise s'élève en 2025 à **351,18 €.**

3 - Détermination des tarifs de l'eau 2027

Afin de poursuivre nos investissements, il est nécessaire que nos prix unitaires soient ajustés chaque année.

Quatre propositions de tarifs ont été étudiées. Les calculs qui suivent sont basés sur une vente de 1 500 000 m3 et 16 388 abonnements.

Prix 2027	+ 2 %	+ 3 %	+ 4 %	+ 5 %
Abonnement arrondi	77,40 € HT	78,12 € HT	78,84 € HT	79,68 € HT
Prix du m^3	1,74 € HT	1,76 € HT	1,78 € HT	1,80 € HT
Facture annuelle	369,70 € TTC	373,89 € TTC	376,81 € TTC	379,86 € TTC
Augmentation / 2026	5,98 € TTC	10,17 € TTC	13,09 € TTC	16,14 € TTC
Gain pour le SM	76 865 € HT	114 315 € HT	151,764 € HT	191 180 € HT

Monsieur le Président ouvre le débat en proposant une hausse de 3% approuvée par le conseil d'exploitation des régies du 5 février 2026 :

- M. RICOUR, délégué de Moulins Communauté représentant la commune de St-Martin-des-Lais, demande pourquoi l'augmentation du prix de l'eau ne suit plus l'inflation comme le syndicat le faisait auparavant.
  M. LABUSSIERE lui répond qu'effectivement le syndicat suivait le taux de l'inflation pour augmenter le prix de l'eau mais que malheureusement actuellement ce n'est pas possible puisque l'inflation 2025 est inférieure à 1%. Il faut aussi tenir compte de la baisse des consommations, le syndicat doit donc continuer d'augmenter progressivement ses tarifs pour poursuivre ses investissements notamment en matière de renouvellement pour avoir un rendement optimal. Il rappelle qu'à compter de cette année, la redevance performance des réseaux d'eau de l'agence de l'eau payée par les usagers sur les factures d'eau est modulé par un coefficient compris entre 0,2 (réseau très performant, abattement fort de la redevance et 1 (réseau non performant, pas d'abattement). Ce coefficient est calculé à partir d'indicateurs comme notamment le rendement du réseau, la connaissance patrimoniale, la gestion et le renouvellement des équipements. Pour l'année 2026, notre coefficient de modulation est très bon puisqu'il est de 0,28, on peut donc voir que les efforts faits depuis maintenant plus de 40 ans en matière de renouvellement nous permettent d'avoir un réseau efficace. Il est donc essentiel de maintenir une hausse du prix de l'eau modérée chaque année afin de poursuivre les investissements.

Au vu de l'exposé et après en avoir débattu, Monsieur le Président propose une augmentation pour l'année 2027 de 3% du prix de l'eau qui, après délibération, est validée par un vote à main levée.

Vote Pour : 49 **Vote contre : 0** **Abstention : 0**

3) <u>Accord de territoire des captages prioritaires de l'Allier 2026-2028</u>

M. LABUSSIERE présente Manon VALLI, la nouvelle recrue du SMEA, chargée de l'animation du nouvel accord de territoire des captages prioritaires.

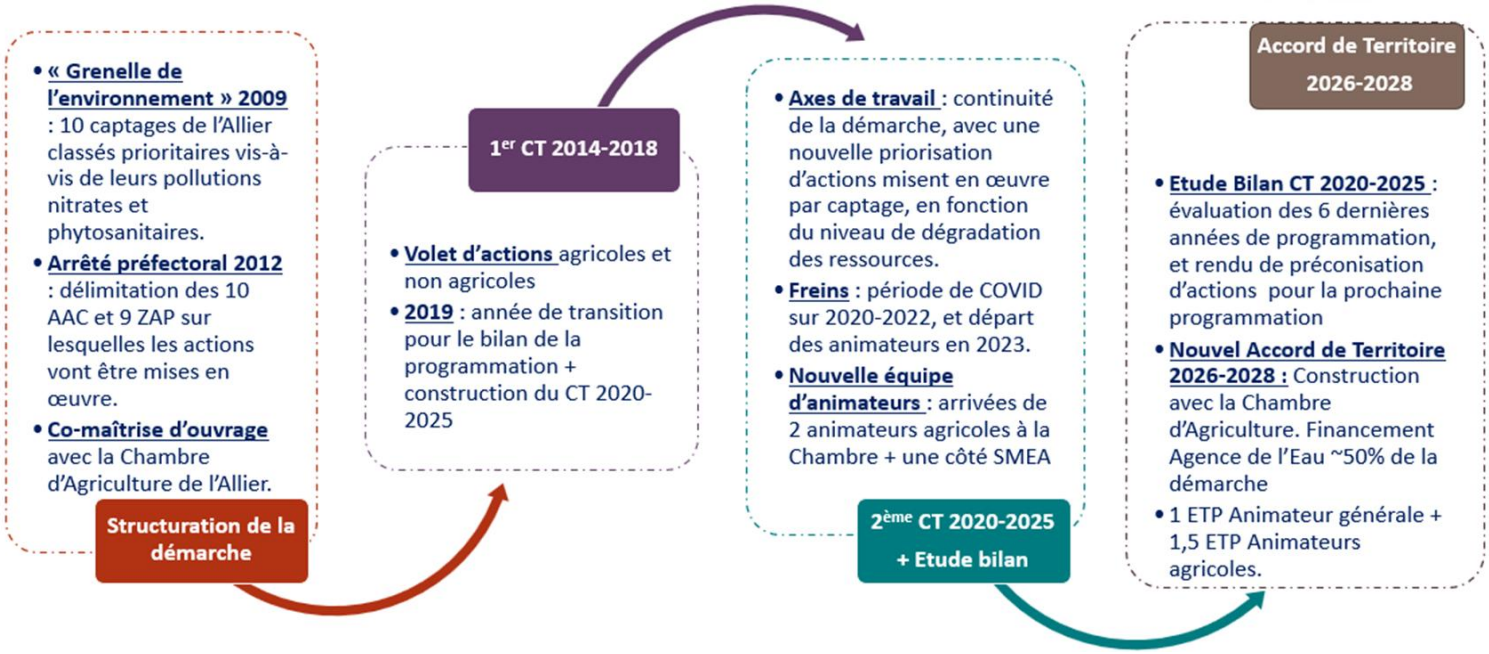
Captages prioritaires	Piézomètres (ressources) mg NO_3/l	PUITS AEP mg NO_3/l	Evolution piézomètres 2020 – 2025
PONT-DE-CHATEL	88 (fréquence bimestrielle)	76	+ 4
LES PACCAGES	73 (fréquence mensuelle)	27	+ 9
LES TERRIENS	71 (fréquence bimestrielle)	50 (proches et > à 50)	+ 9
PORT SAINT-AUBIN	61 (fréquence mensuelle)	49 (puits n° 7 > à 50)	+ 9
LES MOTTES	45 (fréquence mensuelle)	41 (des teneurs > à 50)	+ 10
HIRONDELLE	36 (fréquence bimestrielle)	24	- 4
CHAZEUIL	36 (fréquence bimestrielle)	13	- 2
LES DRIVES	33 (fréquence bimestrielle)	23 (fréquence bimestrielle)	+ 8
MARQUISAT	22 (fréquence bimestrielle)	19	- 9
CHAMBON	18 (fréquence bimestrielle)	22	- 5

Elle présente le bilan 2025 du suivi de la qualité de la ressource en eau sur le paramètre Nitrate, réalisé par le BDQE, sur plus de 600 analyses. On constate une détérioration de ce paramètre sur plusieurs captages du territoire du Syndicat de la Sologne Bourbonnaise « Pont de Chatel », « les Terriens » et « Port Saint-Aubin ». En moyenne, la concentration en nitrate est de 76 mg pour Pont de Chatel et de 49-50 mg pour les terriens et Port St Aubin mais avec des dépassements réguliers de la norme. Pour rappel, la réglementation est de 50 mg / L. Pour respecter cette limite et distribuer de l'eau conforme, le syndicat réalise des dilutions avec ses autres captages ou achète de l'eau aux autres syndicats par le biais des interconnexions réalisées par le SMEA, comme notamment à Pont de Chatel, où l'eau distribuée est achetée au Syndicat rive gauche allier.

CAPTAGES	Molécules retrouvées : inférieurs aux seuils de potabilisation	CAPTAGES	Molécules retrouvées avec dépassement des seuils de potabilisation
Chazeuil	**Récurrentes** : -Chlorothalonil R 471811 -Metolachlor ESA -N,N-diméthylnicotinamide , 2-sulfonamide (ASDM)	Hirondelle	**Récurrentes** : -Chlorothalonil R 471811 -Metolachlor ESA -N,N-diméthylnicotinamide , 2-sulfonamide (ASDM)
Le Marquisat		Les Terriens	
Les Mottes		Port-Saint-Aubin	
Les Paccages		Pont-de-Châtel	
Le Chambon	**Ponctuellement** : -Dalapon -Slimazine -Tolyltriazole	Les Drives	**Ponctuellement** : -Tolyltriazole -Simazine -Quinmerac

Pour le volet phytosanitaire de ces 3 captages, certaines molécules utilisées en désherbant comme le Chlorothalonil R 47811, le metolachlor ESA et le N, N-diméthylnicotinamide, 2-sulfonamide sont régulièrement retrouvées avec des dépassements des seuils de potabilisation et on retrouve ponctuellement des dépassements en Tolytriazole, Simazine et Quinmerac.

Manon VALLI rappelle le contexte de la démarche des captages prioritaires et les objectifs. Cette démarche a été initiée par loi Grenelle de 2009.



Le premier contrat territorial s'est déroulé de 2014 à 2018 avec des actions agricoles et non agricoles, notamment sur le volet assainissement et sensibilisation des communes à l'usage des phytosanitaires. Cette sensibilisation des communes s'est faite avant la loi LABBÉ entrée en vigueur en janvier 2019, interdisant aux services de l'Etat et aux collectivités l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, voiries accessibles ou ouverts au public. 2019 a été une année de transition pour élaborer le prochain programme d'actions et faire le bilan du 1er CT. En 2025, on vient de clôturer le 2ème contrat de territoire avec une étude-bilan réalisée sur 2020-2025. Ce contrat avait les mêmes axes de travail mais avec une priorisation par captage en fonction de la dégradation au niveau Nitrate et Phyto, c'est-à-dire que les captages les plus dégradés avaient le plus d'actions mises en place sur le terrain. Ce contrat a rencontré des retards suite à la crise du COVID sur les années 2020-2022 et en 2023 avec le départ de Marie PLISSON, animatrice SMEA et de Guillaume SELLIER, animateur chambre d'agriculture.

Pour ce nouveau contrat territorial 2026-2028, les objectifs de reconquête de la qualité de l'eau sont :

- Sur les eaux brutes
  - Avoir des teneurs en nitrates < à 50mg/l ;
  - Avoir une baisse des teneurs en nitrates de 10% ;
- Sur les réseaux de surveillance
  - Avoir des teneurs en nitrates < à 30mg/l ;
  - Avoir des teneurs en nitrates < à 50mg/l sur les captages les plus dégradés (les Terriens, Port-Saint Aubin, Pont de Châtel, les Paccages, les Mottes) ;
- Sur le paramètre phytosanitaire :
  - Atteindre le respect des normes phytosanitaires
    - < 0,1 µg/ l/ molécule
    - < 0,5 µg/ l/ ensemble des molécules

Comme indiqué il y a une priorisation des captages, ceux en rouge sont ceux qui auront le plus d'actions mises en place. On peut voir que pour le territoire de la Sologne Bourbonnaise il y a un réel enjeu nitrates et phytosanitaires sur les Terriens et Port Saint-Aubin qui sont vraiment en état critique sur les 2 paramètres et Pont de Chatel pour les nitrates.

Priorisation des captages par problématique			NITRATES	PHYTOSANITAIRES
SIVOM Sologne Bourbonnaise	Les Terriens	*Gannay-sur-Loire*	1	1
	Port-Saint-Aubin	*Dompierre-sur-Besbre*	1	1
	Pont-de-Châtel	*La Ferté-Hauterive*	1	3
	Hirondelle	*Bessay-sur-Allier*	3	3
SIVOM Val d'Allier	Chazeuil	*Varennes-sur-Allier*	3	2
	Les Mottes	*Paray-Sous-Briailles*	1	2
	Le Marquisat	*Paray-Sous-Briailles*	3	2
SIAEP Rive Droite Allier	Les Drives	*Trévol*	3	1
SIVOM Rive Gauche Allier	Les Paccages	*Contigny*	2	1
SMEA – Commission Locale Vendat	Le Chambon	*Saint-Rémy-en-Rollat*	3	3

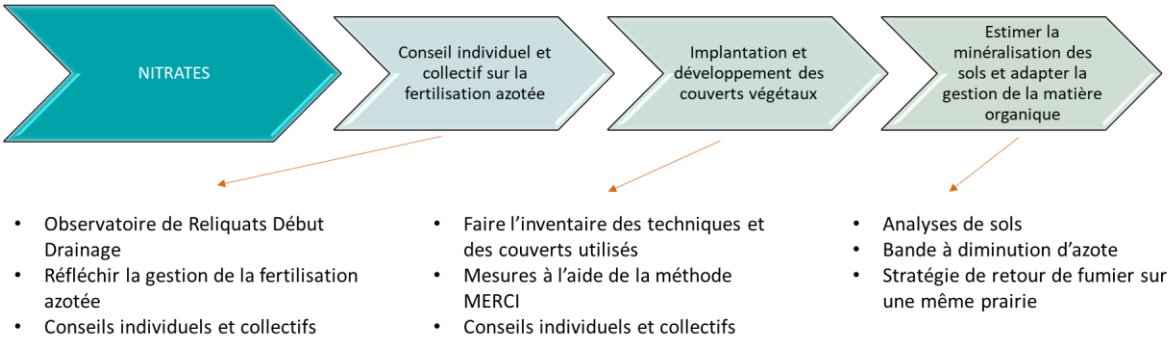
Il y a aussi des objectifs fixés pour la bonne réalisation des actions inscrites dans l'accord territorial.

- Relancer la dynamique auprès de l'ensemble des acteurs impliqués
  - ➢ Organisation de temps d'échanges locaux entre les syndicats et les agriculteurs = besoin de plus de concertation et d'échanges sur l'ensemble des enjeux et problématiques des acteurs de l'eau et de l'agriculture ;
  - ➢ Davantage de présence terrain pour les animateurs (notamment auprès des agriculteurs) ;
- Fédérer et communiquer sur l'ensemble de la démarche = mettre en valeur la coopération avec le monde agricole ;
- Atteindre à minima un taux de réalisation de 60 % sur l'ensemble des actions par captage, c'est une nouvelle condition obligatoire du 12ème programme de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne qui conditionne la continuité des aides de l'agence.

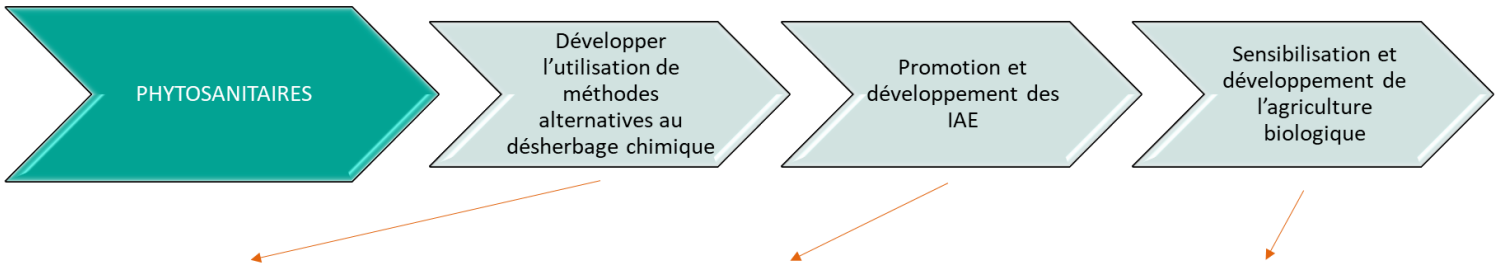
Elle rappelle que le SMEA et la Chambre d'Agriculture de l'Allier sont les deux porteurs de projet puisque les syndicats d'eau concernés ont délégué leur maitrise d'ouvrage au SMEA. Les syndicats concernés par les captages prioritaires financent les actions à hauteur de 50%, l'agence de l'eau Loire Bretagne finance les autres 50%.

Elle présente les actions inscrites dans l'accord de territoire 2026-2028.

<u>Pour les captages prioritaires à enjeux nitrates :</u>



Pour les captages à enjeux phytosanitaires :

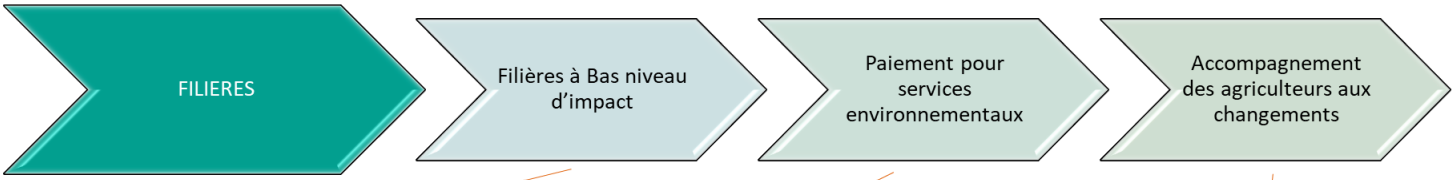


- Mise en place d'essais sur les parcelles ciblées
- Journées techniques
- Accompagnement sur le matériel

- Journée de sensibilisation sur les IAE
- Action technique accompagné par Mission Haie, Symbiose Allier et le CT Sioule Andelot

- Sensibilisation sur les techniques de l'AB
- Communication
- RDV Conversion à la Bio

Pour tous les captages :

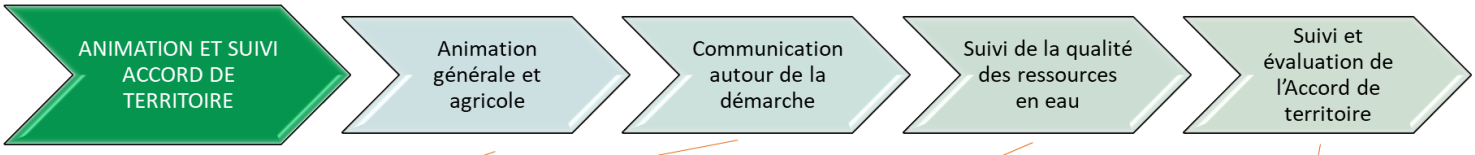


- Repartir des éléments de l'étude AGEOCE 2021
- Aller au contact des filières locales
- Diagnostics technico-économiques pour les exploitants souhaitant implanter des cultures BNI

- AAP Loire Bretagne pour 2027-2032 sur 5 ans de programmation
- Finance les exploitants dans leurs changements de pratiques
- € : 50% AELB – 50% Syndicats

=> Orienter les financements uniquement sur les parcelles proches captages

- Diagnostics technico-économiques pour accompagner les agriculteurs dans leurs changements de pratiques



- Animer, fédérer, suivre les actions et communiquer autour de la démarche auprès de l'ensemble des membres du COPIL
- 1 ETP SMEA
- 1,3 ETP CA03

- Assurer le suivi de la qualité des ressources des 10 captages prioritaires (NO3 + P)
- Bancarisation des données auprès de l'Agence
- Evaluation de l'impact des actions sur la qualité

- Bilan annuel des actions et suivi des indicateurs
- Bilan N+3 sur l'ensemble de la programmation



- Objectifs :

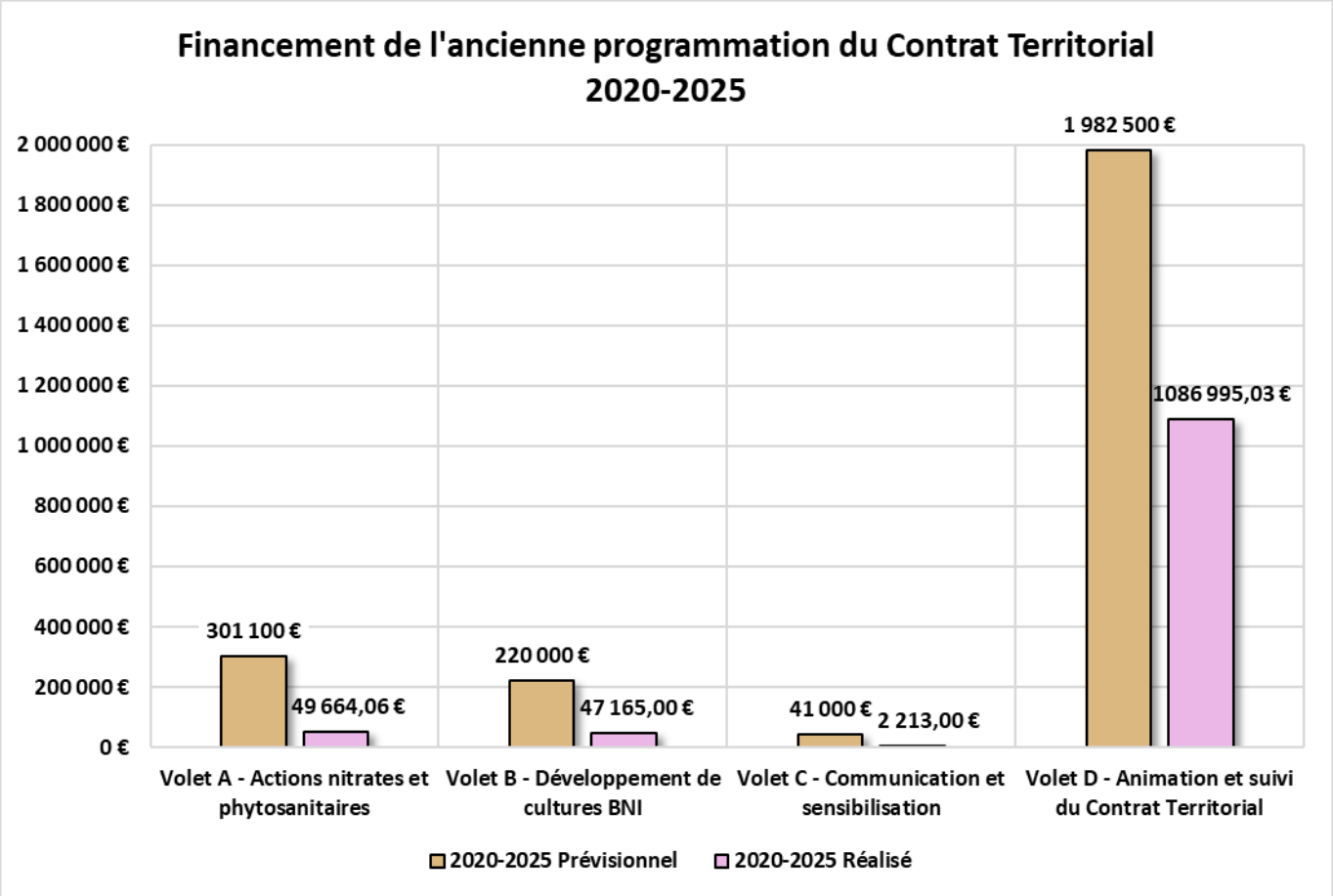
1/ accompagner les syndicats d'eau afin qu'ils aient des outils mobilisables en complémentarité des actions agricoles,
2/ sauvegarder les pratiques agricoles favorables à la qualité de l'eau

- Méthodologie :

- Phase 1 : Etat des lieux spécifiques à chaque captage prioritaire afin de cibler les parcelles à enjeux, les pratiques agricoles, le foncier disponible, « voyage d'étude » auprès d'une structure ayant déjà réalisé une action foncière
- Phase 2 : Mise en œuvre de la stratégie > mobilisation des outils pertinents par captage, dossiers de droit de préemption auprès de la DDT

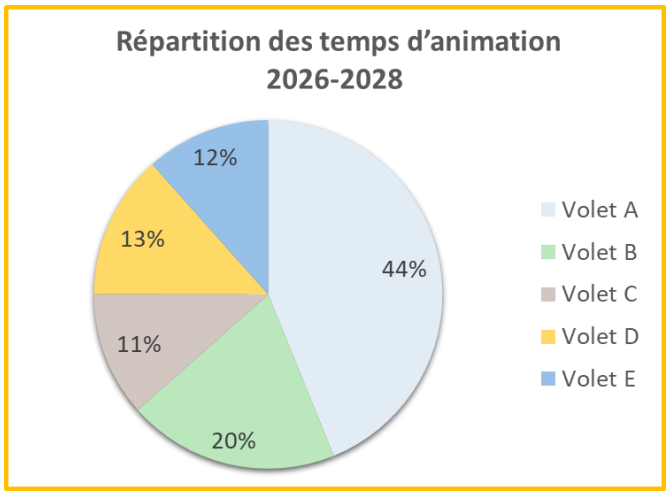
- 12ème programme de l'AELB : nécessité d'avoir un arrêté préfectoral ZSCE 1er niveau.
- DDT : besoin de plus de données sur les réalités de terrain (parcelles les plus contributives, réalité des flux hydrauliques, …) => étude approfondie sur les captages
- D'ici fin 2027 => nouvel Arrêté de type ZSCE 1er niveau

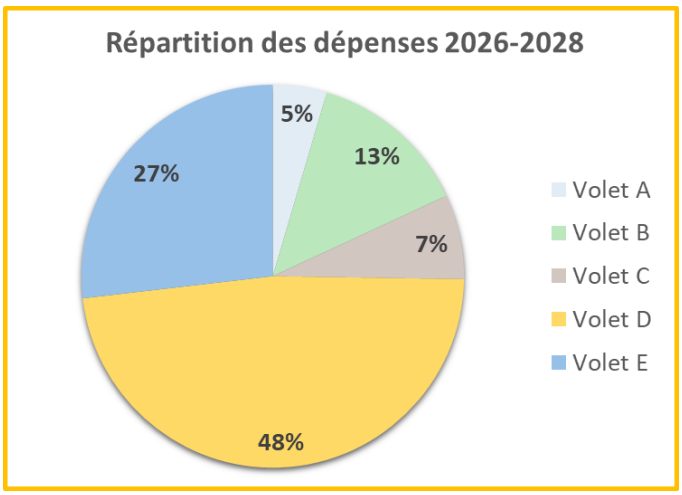
Mme Valli présente le bilan financier du précédent contrat territorial de 2020 à 2025. Elle rappelle que la grande différence entre le prévisionnel et le réalisé sur le volet D « animation » est dû à la vacance du poste d'animateur.



Elle présente la projection budgétaire pour le CT 2026-2028, en détaillant le coût pour chaque partenaire de la démarche. Elle présente aussi la répartition des dépenses et du temps d'animation pour chaque volet sur la durée du contrat. Cela représente un coût total estimé de 1 303 614 €.

	Agence de l'Eau Loire	Syndicats d'eau	CA 03	Agriculteurs	Négoces et coopératives	Total
Volet A Actions nitrates et phyto	29 800 €	1 800 €	15 500 €		12 500 €	59 600 €
Volet B Développement de cultures BNI	88 250 €	80 800 €	1 650 €	5 800 €		176 500 €
Volet C Communication et sensibilisation	46 500 €	46 500 €				93 000 €
Volet D Animation et suivi de l'Accord de Territoire	312 257 €	201 500 €	110 757 €			624 514 €
Volet E Dispositifs et outils transversaux	135 000 €	215 000 €				350 000 €
TOTAL	**611 807 €**	**545 600 €**	**127 907 €**	**5 800 €**	**12 500 €**	**1 303 614 €**





Après cet exposé, Monsieur le Président ouvre le débat :

- M. DESMYTTER, délégué de la commune de Dompierre-sur-Besbre, s'interroge sur la réussite de ces actions, puisque sur l'ancien contrat on constate une dépense totale d'environ 1 200 000 € et une dégradation de la qualité de l'eau des captages sur les 2 aspects Nitrates et Phytos. Il remarque que dans le nouveau programme, les volets C « communication et sensibilisation » et D « animation et suivi » représentent 55% des dépenses, il demande ce qui fait penser que la reconduction de ces actions reconduites va être plus efficace que celles des 2 précédents contrats où des sommes similaires ont déjà été dépensées pour aucune amélioration ou contraire.
- Manon VALLI lui répond que les pollutions constatées sont des pollutions diffuses très anciennes et que malheureusement pour avoir des résultats sur la qualité de l'eau c'est un travail à long terme. Le temps de mettre en place les démarches et de changer les pratiques agricoles en accompagnant les agriculteurs, c'est un travail de longue haleine. Elle rappelle que c'est une demande forte des syndicats de continuer dans la démarche, on constate qu'aujourd'hui qu'il faut des résultats car les teneurs en nitrates et phyto sont mauvais. Elle espère que les objectifs vont pouvoir être tenus sur les 3 prochaines années mais elle ne peut pas le garantir.
- M. DESMYTTER lui demande depuis quand sont utilisés les produits phytosanitaires que l'on retrouve aujourd'hui dans l'eau.
- Mme VALLI lui répond que certaines des molécules retrouvées actuellement sont déjà interdites en France comme par exemple le Métolachlor ESA, interdit depuis fin 2024 et le Dalapon interdit depuis 2002. On constate donc les molécules restent présentes dans l'eau très longtemps.

- M. LEMAIRE, délégué de Moulins Communauté représentant la commune de Toulon / Allier demande depuis quand la Simazine est interdite en France, alors qu'on en retrouve encore ponctuellement dans les analyses d'eau, et le taux ne baisse pas, comment peut on s'en débarrasser ? en 15 ans de recherche, on a diminué nos doses d'acceptation, rien ne change. Quand on voit l'argent qui est dépensé en communication et sensibilisation, il aurait été préférable de le donner aux agriculteurs pour compenser leurs efforts potentiels pour qu'ils puissent vivre de leur travail.
- M. LABUSSIERE rappelle que ces dossiers sont sensibles pour chacun, les agriculteurs doivent vivre de leur travail et les syndicats doivent distribuer de l'eau conforme aux usagers. Les syndicats ne sont pas là pour imposer des choses, ils souhaitent que des solutions acceptables soient trouvées entre tous les acteurs pour que la qualité de l'eau s'améliore. Le syndicat a lancé une étude hydrogéologique spécifique pour les captages des Terriens et de Port Saint Aubin pour identifier la cause des problèmes. Suite au rendu de cette étude, un dialogue sera ouvert avec toutes les parties pour trouver les meilleures solutions pour chacun. Cette situation est compliquée pour tous mais il faut aussi comprendre la position du syndicat, comment fera-t-on si la situation continue de se dégrader et que les puits ne peuvent plus être exploités ? Si un jour, nous devons changer les systèmes de traitement dans nos stations pour pouvoir traiter les nitrates, il faudra appliquer une hausse bien plus importante que 3% sur le prix de l'eau.
  M.LABUSSIERE en profite pour féliciter Manon VALLI pour son implication et le rendu de son travail alors qu'elle n'est en poste que depuis le mois de septembre.
- M. RAJAUD demande combien de captages sont concernés par ces problématiques en France.
  Manon VALLI lui répond qu'il y a plus de 1 000 captages au niveau national concernés par ces démarches pour des problématiques diverses. Mais il faut être conscient que dans certaines régions, aucun dialogue n'est possible entre les différents acteurs.
- Mme METENIER, déléguée de Moulins Communauté représentant la commune de Chézy, demande si les parcelles concernées par ces problématiques sont des terres herbagées, des terres cultivées en maïs ou autres cultures et s il y a eu des changements.
- Mme VALLI lui répond que pour l'instant elle ne connaît pas encore assez le territoire pour lui répondre mais qu'elle va rechercher l'information.
- M. LABUSSIERE prend la parole pour dire que ce n'est pas aussi simple. Pour exemple, à Toulon / Allier, notre captage de l'hirondelle est entouré de maïs mais nous n'avons pas de problème de qualité de l'eau. Dans le secteur de Port Saint Aubin, on observe un changement de l'élevage vers la culture du maïs. Sur le secteur de Gannay /Loire il y a aussi beaucoup de culture de maïs. On voit que c'est un travail de longue haleine car certaines molécules retrouvées encore aujourd'hui sont pourtant interdites depuis plus de 20 ans.

Le Comité Syndical approuve et vote à l'unanimité, l'engagement dans ce nouveau contrat territorial. Une inscription au budget 2026 de 45 000 € sera prévue.

4) <u>Questions diverses</u>

Pas de question.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée la séance est levée à 19h45.

Le Président indique que **<u>la prochaine assemblée générale est fixée au mardi 10 mars 2026 à 18 h à Diou</u>**.

Le Président,



J.J. LABUSSIERE